



**PRÉFET  
DU LOT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### ORAGES

Cahors, le 27 septembre 2021

#### **Dix communes reconnues en état de catastrophe naturelle pour les inondations et coulées de boue de mi-septembre**

L'arrêté en date du 24 septembre 2021 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle à la suite des inondations et coulées de boue des 14 et 15 septembre dernier est paru au journal officiel du 26 septembre 2021. **Dix communes ont été reconnues en état de catastrophe naturelle : Assier, Beauregard, Cajarc, Calvignac, Carayac, Concots, Lalbenque, Lauzès, Limogne-en-Quercy et Pern.**

Les habitants des communes susmentionnées concernés par ce sinistre disposent d'un délai de 10 jours, à compter de la date de publication de l'arrêté, pour déposer une déclaration auprès de leur compagnie d'assurance, en vue d'une indemnisation.

Pôle de la communication  
interministérielle de l'État

05 65 23 10 60 / 06 07 80 97 16  
[pref-communication@lot.gouv.fr](mailto:pref-communication@lot.gouv.fr)

Place Chapou  
46009 Cahors Cedex